

accompagnement
des personnes
victimes d'exploitation
dans le cadre
de leur parcours
migratoire

Gironde

tél. : 06 98 39 70 42

courriel : ruelle33000@gmail.com

site : www.associationruelle.org

ruelle

relais urbain d'échanges et de lutte contre l'exploitation

Introduction :

Au moment de faire le bilan de l'année 2016, quelques situations, quelques visages me viennent à l'esprit.

Je pense tout d'abord à cet homme, qu'on appellera Gérard, âgé de plus de 60 ans. Nous l'avons rencontré alors qu'il venait de passer 17 ans à travailler pour des personnes qui lui donnaient un repas par jour, et qui l'ont logé dans une caravane dans des conditions indignes. Non seulement Gérard ne touchait pas de salaire pour le travail accompli, mais ses prestations sociales lui étaient soustraites en dédommagement du gîte et du couvert... Lorsque nous l'avons rencontré, son visage portait encore les traces d'un accident du travail pour lequel il n'avait pas pu bénéficier d'une prise en charge médicale dans les temps.

Je pense également à Laura qui a dénoncé des faits de tentative de proxénétisme auprès des services enquêteurs sans vouloir laisser une trace en procédure de son témoignage tant elle était terrifiée par les risques de représailles. Elle a transmis toutes les informations dont elle disposait, numéros de téléphone des auteurs, copie de SMS, elle s'est déplacée sur les lieux avec les enquêteurs pour qu'ils identifient l'adresse exacte... Pourtant le renouvellement de son titre de séjour lui a été refusé au motif qu'elle s'était « bornée à alerter les autorités sur les faits subis ». En droit français, le fait que de coopérer avec les autorités étatiques permet pourtant de bénéficier d'un titre de séjour.

Je pense encore à ce jeune, parti alors qu'il risquait l'expulsion dans son pays alors qu'il avait droit à un titre de séjour en France pour avoir coopéré avec la justice, mais dont l'arrêté d'expulsion a été signé en plein mois d'août.

Je pense enfin à la jeune Maria qui a décidé à un moment donné de quitter la personne qui lui prenait tout l'argent qu'elle gagnait dans le cadre de l'activité qu'elle pratiquait. Elle est en train de poser les bases de son avenir grâce à l'accompagnement du foyer dans lequel elle a pu se poser, avec son enfant.

Pour toutes ces personnes, RUELLE a tenté, sans toujours y parvenir, de combler les trous du maillage social et institutionnel destiné aux personnes vulnérables, précaires, migrantes, mineures... Si ces personnes ont été accompagnées par nos soins, c'est parce que la prise en charge de droit commun n'avait pas permis, avant la mise en place d'un accompagnement spécifique, l'émancipation de la situation d'exploitation subie. RUELLE accompagne les personnes dans l'identification des liens qui les aliènent à ceux qui tirent profit de leur activité, ces liens qui musèlent leur capacité à exprimer une parole libre. Notre travail consiste à créer un espace dans lequel elles peuvent avouer avoir échoué dans leur projet migratoire, avoir été humiliées, trompées, exploitées, rabaisées. Mais les personnes peuvent aussi être habitées par une profonde ambivalence. Beaucoup considèrent que ce qu'elles ont subi est préférable à la situation qu'elles ont quittée. Autant d'éléments qu'il est douloureux de formuler à voix haute. L'émergence de cette parole nécessite la création d'un lien de confiance qui peut être long à construire.

Une fois cette étape franchie, il nous incombe de nous tourner vers les autorités étatiques pour que les droits prévus par la loi leur soient octroyés, malgré les pièces manquantes, les passeports confisqués, les bulletins d'imposition inexistant, l'absence de preuve du travail accompli... Lorsque les faits parviennent devant un tribunal, il faut alors soutenir la personne qui est confrontée à un employeur expliquant que la personne ment, qu'elle n'a jamais travaillé et qu'au contraire elle a été hébergée bénévolement par un compatriote altruiste...

Il n'est évidemment nullement question de croire que les professionnels de droit commun ne sont pas compétents pour accompagner ces personnes, mais plutôt que la complexité des problématiques des victimes de traite, le caractère inédit de leur situation, le caractère chronophage de ce type d'accompagnements, la saturation des services, sont autant d'éléments qui contribuent au fait qu'un accompagnement social classique ne permette pas toujours l'identification et l'émancipation de la relation d'exploitation.

Pour toutes ces raisons, pour toutes ces personnes, j'ai plus que jamais la conviction que le travail proposé par RUELLE est absolument nécessaire.

Il faut avoir cette conviction chevillée au corps pour poursuivre un projet associatif dont il convient d'avouer qu'il s'inscrit à rebours d'un certain nombre de peurs contemporaines : peur des migrants, de l'absence de travail pour tous, de certaines religions, peur de l'autre.

La complexité de ce contexte est épuisante, mais elle rend d'autant plus précieuses les victoires obtenues. Je pense alors à la condamnation pénale des auteurs ayant exploité des personnes accompagnées, à l'accès à un travail d'une personne ayant subi de tels faits, à la mise en place puis à l'aboutissement du projet vidéo « Les heures creuses », ou encore à l'organisation de la première session de RUELLE en tant qu'organisme de formation. Pour toutes ces raisons je tiens à remercier très sincèrement toutes celles et ceux qui contribuent au projet de RUELLE : les personnes accompagnées, les salariés permanents ou remplaçants, les membres du Conseil d'administration, les bénévoles, les financeurs publics et privés ...

Vie associative

En 2016, RUELLE compte 25 adhérents et 12 donateurs privés (non adhérents).

Son conseil d'administration se compose de 6 personnes, qui se sont réunies à 7 reprises au cours de l'année.

En 2016, nous avons organisé une demie journée rassemblant les membres du bureau, les bénévoles et les personnes accompagnées afin de réfléchir aux moyens de faire évoluer l'action de RUELLE et la qualité de l'accompagnement des personnes.

Nos actions ont été soutenues financièrement en 2016 par :

- Le fonds de contribution volontaire des Nations Unies en matière de lutte contre les formes contemporaines d'esclavage

- la préfecture de la Gironde sur le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
- Le Centre Départemental d'Accès aux Droits
- La Cour d'Appel de Bordeaux via le service d'accès aux droits et à la Justice et d'Aide aux Victimes
- la Mairie de Bordeaux
- La Fondation Syndex
- Mme Delaunay via sa réserve parlementaire
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles DRAC
- Des donateurs privés (Entreprises et particuliers). Le système du Cosame (Cotisation salariale mensuelle) permet à des entreprises de donner chaque mois une somme fixe à RUELLE au nom de ses salariés. (Une entreprise peut choisir de donner 10 euros par mois et par salariés, soumis à déductions fiscales : <http://associationruelle.org/espace-entreprise.html>).

Grâce à l'association Passerelles et Compétences et les conseils précieux de Tamara, nous avons pu mettre en place un suivi des heures des professionnels, par projet ; incluant la valorisation des bénévoles œuvrant à l'accompagnement des personnes. Ce suivi est désormais géré via un logiciel élaboré par l'entreprise ProAct It, sous forme de mécénat de compétences.

Axe Accompagnement

En 2016, 3 professionnelles sont intervenues directement auprès des personnes victimes de formes graves d'exploitation. A elles trois, elles ont cumulé un équivalent temps plein. Ainsi l'année 2016 a permis l'embauche d'un juriste, d'une psychologue et d'augmenter le nombre d'heures de l'éducatrice spécialisée. Le poste de juriste a été occupé par deux personnes distinctes, du fait de la mutation hors Bordeaux de la première personne que nous avions recrutée. Il sera difficile pour RUELLE de stabiliser les recrutements tant que nous ne pourrons pas proposer plus d'heures aux personnes.

L'éducatrice spécialisée a été en congé maternité. Une salariée a donc été recrutée en CDD pour la remplacer.

Par ailleurs, Bénédicte Legendre a réalisé 55 heures de suivi juridique bénévolement, et Alain Brun nous a fourni ses services et son expertise bénévolement lors de 10 supervisions.

Identification des situations d'exploitation

En 2016, **36 nouvelles personnes nous ont été orientées. Nous en avons accompagné 26.**

Afin de faciliter la première prise de contact avec de potentielles victimes, nous nous sommes déplacés à 10 reprises, pour une première rencontre dans les locaux de nos partenaires.

Nous avons rencontré 2 **mineurs** au sein du tribunal de Bordeaux lors de leur déferrement.

Par ailleurs, plusieurs accompagnements, débutés au cours des années précédentes se sont poursuivis en 2016. Nous avons ainsi accompagné au total **51 personnes en 2016.**

En 2016 nous avons accompagné des personnes ayant connu des formes d'exploitation variées : esclavage domestique, travail forcé, exploitation sexuelle, délinquance forcée.

Orientations des personnes nouvellement reçues en 2016 :

Origine de l'orientation	Nombre de personnes orientées
Services médicaux (médecin libéral/hôpitaux)	8
Services de police/gendarmerie/tribunal	4
Associations	5
Compatriotes	3
Avocats	1
Services sociaux	15
TOTAL	36

Origine géographique	Nombre de personnes
France	4
Afrique	23
Asie	2
Europe de l'est	5
Europe	1
Amérique latine	1
TOTAL	36

Accompagnement des personnes

Au cours de l'année 2016, nous avons au total accompagné 51 personnes, 35 femmes et 16 hommes. Ce chiffre inclut les nouvelles personnes ainsi que personnes rencontrées précédemment dont les accompagnements n'étaient pas terminés.

Nombre d'entretiens réalisés par l'éducatrice	269
Nombre d'entretiens par juriste	66
Nombre d'entretiens par psychologue	43
Nombre d'ateliers collectifs hors vidéo	9
Nombres d'ateliers vidéo	30
Nombre d'ateliers juridique	2
Nombre d'entretiens réalisés en binôme	29
Nombre de supervisions d'équipe	10

Nombre de plaintes	
- initiées par RUELLE	6
- encours d'écriture avec RUELLE	2
Nombres de procédure	
- au stade de l'enquête encore en cours en déc 2016	7
- en cours aux prud hommes	1
Procédures encore en cours au stade du tribunal	5

en dec 2016	
Procédures terminées en 2016	4
Indemnisations en cours	3
Nombre d'accompagnements CAUVA (centre accueil urgence victimes d'agressions) et expertises psychiatriques/psychologiques	3
Information ambassade	1
Saisie défenseur des droits	1

Nombre de 1 ^{er} récépissé L316-1 délivré en 2016	1
Nombre de 1 ^{er} titre L316-1 délivrés	2
Nombre de renouvellement L316-1	3
Nombre de titre humanitaires	2
Nombre de carte résident suite à condamnations délivrées en 2016	1
Nombre d'APS ou récépissé L316-1	2

Deux familles et une personne ont eu besoin d'un logement d'urgence puis de stabilisation.

13 personnes ont bénéficié d'entretiens réguliers avec la psychologue de RUELLE.

L'année a été marquée par plusieurs dossiers complexes qui ont mobilisé largement les professionnels de l'association, ainsi que les personnes concernées.

Si la qualification de traite des êtres humains est plus souvent retenue lors de l'ouverture d'une enquête, les droits effectifs des personnes sont encore difficiles à obtenir. La présence d'une association et son opiniâtreté devant les institutions est nécessaire pour qu'ils puissent être obtenus.

Ainsi nous avons rencontré plusieurs obstacles dans différents dossiers :

- Refus d'un service de programmer un rendez-vous pour prendre la plainte d'une personne sortant de 17 années d'exploitation et présentant des problèmes de santé importants
- Absence de suite à une demande de plainte anonyme et absence de poursuite sur un des fondements
- Absence de réponse des autorités saisies sur des faits de traite des êtres humains et viol.
- Délais d'ouverture des droits de plus en plus longs. Cela concerne le délai entre la plainte et la délivrance du récépissé de demande de titre de séjour, puis le délai entre le récépissé et la convocation à la visite médicale OFII qui permet l'ouverture des droits à l'allocation pour demandeurs d'asile. Les personnes victimes de traite des êtres humains ont droit à cette allocation, pour leur permettre de sortir de leur situation d'exploitation. En quittant cette situation, ils se retrouvent souvent sans hébergement, sans réserve financière, sans mobilier et parfois sans vestiaire. Pourtant cette allocation ne peut être obtenue que plusieurs mois (environ 8) après l'obtention du récépissé. N'ayant aucune ressource propre, la plupart des personnes trouvent rapidement un travail (moyenne de 4 mois pour les personnes accompagnées). L'allocation ne leur est donc pas versée, car ils ne justifient plus des conditions de ressources. Mais dans l'attente de leur premier salaire, les associations caritatives, les centres d'hébergement doivent pallier aux besoins.

- Absence de délivrance de titre L316-1 par la préfecture, suite à l'absence de réponse des autorités d'enquête. La personne a été régularisée sur un autre fondement, alors même que l'auteur des faits est poursuivi devant le tribunal correctionnel pour proxénétisme.
- Nécessité d'accompagner physiquement les personnes dans les différentes administrations afin qu'elles se voient délivrer les documents auxquels elles ont droit.
- Difficulté des tribunaux à retenir la qualification de traite des êtres humains.

Toutes ces difficultés entraînent un accompagnement soutenant pour les victimes qui se voient régulièrement refuser l'accès à leurs droits, ce qui tend à fragiliser encore plus leur situation, alors même qu'elles tentent de se sortir de situations d'exploitation et qu'elles coopèrent avec les autorités. L'absence de cellule de coordination entre les acteurs impliqués auprès de ces personnes morcelle les démarches et affaiblit la lutte contre ces phénomènes.

Pour autant, au niveau du département de la Gironde, de plus en plus d'acteurs sont sensibilisés aux situations de traite des êtres humains. Le développement de relations de confiance avec les professionnels nous permet de contourner bon nombre de difficultés. Nous réalisons, en intervenant ponctuellement, hors département, tout le travail à faire.

En septembre, nous avons participé à la seconde évaluation par le Conseil de l'Europe de l'application de la convention. Nous avons pu faire part de ce qui avançait, mais aussi de toutes les difficultés rencontrées par les personnes victimes et des limites du système actuel pour lutter efficacement contre les différentes formes d'exploitation. Le rapport devrait paraître au printemps 2017.

Au-delà, des accompagnements individuels, nous proposons des ateliers collectifs. Les ateliers cuisine, les sorties pique-nique avec visite d'une ville sont très appréciés des personnes.

Ils permettent de sortir en groupe, quitter les démarches pour un temps, échanger ensemble sur des sujets qui préoccupent, s'appuyer sur ceux qui sont sortis de situations précaires, visiter un lieu dans lequel on n'oserait pas entrer seul... La dynamique de cette année aura été positive, notamment grâce aux ateliers d'écriture. Lieux d'échanges, de fous rires et de travail, en français sur un texte souvent très intime, les personnes en redemandent.

Nous avons reconduit un projet artistique, avec un professionnel, vidéaste. Ce projet s'est déroulé en plusieurs phases :

- Enregistrements individuels des personnes par l'éducatrice spécialisée. Cette occasion de faire le point, pour des personnes sorties de l'exploitation a été particulièrement riche.
- Rencontres collectives avec le vidéaste, découverte de son travail, de la caméra
- Rencontres individuelles pour travailler un scénario
- Tournages collectifs
- Tournages individuels pour certains
- Relecture
- Echanges collectifs

A l'arrivée une vidéo de 22 minutes, ces quelques extraits donnent à voir quelques éléments des réalités qu'ils ont traversées, mais aussi de leurs aspirations à un futur plus serein.

Axe sensibilisation

L'exposition « A Contre Allées » a été proposée au cours du Festival « le printemps des Droits de l'Homme », à Agen entre le 18 et le 20 mars 2016, au cinéma Les Montreurs d'Images. (cf documents annexes)

Nous avons rencontré la nouvelle équipe de la plateforme d'accueil pour demandeurs d'asile afin de les sensibiliser au repérage des situations.

Bénédicte Legendre, est également intervenue pour une présentation, au sein de la bibliothèque de Tresses, le 2 décembre 2016, lors de la journée internationale pour l'abolition de l'esclavage. (cf article annexe)

En 2017, nous diffuserons le projet vidéo « Les heures Creuses » au cinéma l'Utopia à Bordeaux le 30 mars 2017.

A cette occasion nous avons invité Mme Giammarinaro rapporteur spéciale des Nations Unies sur la traite des êtres humains, qui ouvrira la soirée.

Nous prévoyons de travailler avec un groupe d'étudiants pour diffuser cette vidéo lors de festivals ou dans d'autres cinémas de la Nouvelle Aquitaine

Axe formation

Nous avons sollicité une prestataire extérieure pour mettre en place les premières formations en tant qu'organisme de formation. Ainsi en 2016, nous avons pu proposer une journée de formation pour 10 travailleurs sociaux du Lot et Garonne.

Nous avons reçu un accord à notre demande d'agrément en tant qu'organisme de formation.

En 2017 : 2 sessions de formation de 2 jours sont prévues. Une première se déroulera les 13 et 14 avril ; Une seconde en octobre. Cf programme documents annexes

Une intervention des professionnels de RUELLE est prévue au sein du Diplôme Universitaire « Médecines et soins transculturels » en mars 2017 ainsi qu'auprès d'étudiants en BTS conseillères en économie sociale et familiale en avril 2017.

Le 30 mars 2017, lors de la venue de Mme Giammarinaro, nous organiserons un après-midi de formation, à destination des acteurs répressifs (magistrats, avocats, inspecteurs du travail, policiers) ; sur le thème du travail forcé.

Formation des salariés

En 2016, l'éducatrice a participé à une formation individuelle en anglais, qui lui a permis de candidater pour l'examen du TOEIC.

Accueil des stagiaires

Nous avons pu accueillir Sana, en stage pour sa 5eme année du Master 2 psychologie. Elle a pu assister aux entretiens avec la psychologue ; l'éducatrice spécialisée ainsi qu'aux ateliers collectifs (écriture et vidéo).

Cette année encore, nous avons reçu une stagiaire italienne, par l'intermédiaire de Cap Ulysse. Bianca, venait de valider son diplôme d'avocat en Italie ; elle a pu participer aux activités de RUELLE pendant 4 mois et nous faire profiter de ses compétences et de son dynamisme.

Notre manque de place a limité l'accueil de stagiaires et freiné le développement des ateliers collectifs.

En 2017, nous quitterons la pièce dans laquelle nous travaillons au sein des bureaux de l'association Aides. Nous cherchons à mutualiser des locaux avec une autre association.

Conclusion

L'année 2017 va être marquée par un certain nombre de défis, parmi lesquels, le plus urgent à l'heure à laquelle j'écris ces lignes, est l'accès de l'équipe à des locaux pérennes : des locaux qui nous permettent d'exercer notre activité dans un minimum de confort et de sécurité, sans pour autant gréver notre budget qui reste chaque année extrêmement contraint.

Au-delà, il est important que l'on puisse stabiliser le nombre d'heures proposées à la juriste pour assurer une meilleure qualité d'accompagnement.

L'ampleur des défis qui nous attendent reste considérable mais la reconnaissance de la qualité du travail accompli par nos partenaires et par les personnes accompagnées nous encouragent à poursuivre.